



---

## Postulat : dresser un bilan des mesures en faveur des personnes handicapées mises en œuvre par la Ville de Porrentruy

---

Le 1<sup>er</sup> janvier 2004 entrain en vigueur la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand). Son but est de concrétiser l'art. 8, al. 4, de la Constitution fédérale, qui vise à éliminer les inégalités auxquelles font face les personnes handicapées. Cette loi contient des dispositions permettant de faciliter leur participation à la vie sociale, politique et économique, avec des mesures dans les domaines suivants notamment : constructions et installations, transports publics, services, école et formation et monde du travail.

Certaines des mesures prescrites impliquant des travaux et des coûts conséquents, notamment l'accessibilité des bâtiments, les dispositions d'application de la loi ont prévu un délai de transition de 20 ans afin de permettre aux collectivités et autres parties concernées de se mettre en conformité avec la LHand. Ce délai arrive à expiration à fin 2023. Le moment est donc venu de dresser le bilan des mesures d'accessibilité mises en œuvre par la Ville de Porrentruy afin de contrôler, avant le délai fatidique du 31 décembre 2023, si des améliorations importantes sont encore à réaliser dans certains domaines.

La Ville de Porrentruy pourra s'appuyer sur le rapport mandaté par le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées<sup>1</sup>, qui analyse la situation dans les différents domaines concernés et fournit des recommandations et des pistes à suivre. Dans le domaine des aménagements urbains, on a pu constater à Porrentruy une amélioration ces dernières années, notamment au niveau des arrêts de bus ou de l'accessibilité des trottoirs. Dans le domaine numérique en revanche, on remarque que le site Internet de la municipalité ne répond pas aux normes techniques de l'accessibilité numérique, ne propose aucune information en langue facile à lire et à comprendre, ni aucun contenu audio à l'intention des personnes malvoyantes par exemple.

L'inclusion des personnes handicapées dans la vie sociale, politique et économique doit être au centre de nos préoccupations. Par ailleurs, nombreuses sont les mesures d'accessibilité qui touchent également un public plus large, notamment les personnes âgées ou encore les familles avec enfants en bas âge, et qui permettent donc de s'attaquer à des problématiques de société plus larges. C'est pourquoi le groupe PS-Vert.e.s invite la commune de Porrentruy à dresser le bilan des mesures entreprises en faveur des personnes handicapées, afin de préparer au mieux la pleine entrée en vigueur de la LHand dé but 2024.

Pour le groupe PS-Vert.e.s  
Mathilde Crevoisier

---

<sup>1</sup> Bureau Bass, *Évaluation de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées*  
– LHand, Berne, 2015